



# RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

## PRÉPARER SA POLITIQUE ET SON PLAN DE FORMATION POUR 2015

La réforme de la formation professionnelle induit une augmentation des responsabilités d'employeurs en contrepartie d'un allègement des obligations fiscales. Par ailleurs, la loi crée des droits nouveaux pour les salariés sur lesquels chaque établissement doit se positionner. Enfin, la réforme modifie profondément le rôle et la nature des OPCA, ce qui peut conduire à une évolution importante des relations entre les établissements et UNIFAF.

réforme de la formation professionnelle, et donc d'intégrer les bouleversements apportés par la loi du 5 mars 2014 dès le 1er janvier 2015.

D'une durée d'une journée, la formation suivra le fil conducteur de la réforme elle-même et vise une portée opérationnelle et d'aide à la prise de décisions pertinentes.

Cette action de formation destinée aux adhérents de la FEHAP leur permettra de prendre en compte dans leur politique et pratiques de formation la

### OBJECTIFS

- Mieux comprendre et analyser les nouvelles responsabilités d'employeur
- Repérer des pistes de travail en matière de compte personnel de formation
- Identifier les éléments financiers et budgétaires à prendre en compte

### CONTENU

#### Prendre en compte les nouvelles responsabilités d'employeur

Les obligations de gestion des compétences des salariés  
L'entretien professionnel nouveau : modalités de mise en place et contenu  
L'articulation avec l'entretien annuel  
Les nouvelles consultations du CE en lien avec la formation  
La place de la formation dans la base de données unique d'information des IRP  
La définition de l'investissement formation

#### Adopter une politique en matière de compte personnel de formation

L'acquisition des heures et leur gestion externe à l'entreprise  
Les formations éligibles au CPF  
Les modalités de mise en œuvre du CPF par le salarié - les cas d'opposabilité à l'employeur  
Le financement du CPF  
Intégrer le CPF dans la politique de l'entreprise

#### Revoir l'approche financière et budgétaire de la formation

La contribution unique au financement de la formation : taux de contribution et utilisation des fonds  
La réforme des financements du FPSPP et son impact sur les projets de formation  
Les versements conventionnels et volontaires à l'OPCA  
La possibilité de s'exonérer de la contribution au financement du Compte personnel de formation  
La fin des dépenses déductibles sur le plan de formation et ses conséquences : suppression de l'imputabilité et de la déclaration fiscale  
Nouveaux services et changement de nature pour les OPCA  
L'agrément des OPCA en tant qu'OCTA et la réforme de la taxe d'apprentissage

#### Agir dans le nouvel environnement de la formation

De nouvelles possibilités de formation à distance  
Un aménagement des modalités de la VAE  
Un reflux du contrôle en matière de formation

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE



**Paris, 4 septembre 2014**  
**Montpellier, 2 octobre 2014**  
**Paris, 14 octobre 2014**



**298 €**  
par personne

**1 jour**



**01 53 98 95 03**



**formation@fehapp.fr**

### PUBLICS

- Directeurs et responsables des ressources humaines

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

#### Pédagogie interactive alternant :

- exposé et analyse technique
- étude de situations
- échanges

### INTERVENANT

- Jean-Pierre Willems  
Willems Consultant, Formation - Conseil - Etudes en ressources humaines